

Traitement expéditif des séniors chez Ericsson

La direction refuse de renégocier l'accord intergénérationnel qui est arrivé à échéance ce mois de novembre. Pourquoi le faire en effet puisqu'elle a toujours ignoré le volet « jeunes » de cet accord et qu'elle a trouvé une solution plus expéditive pour le traitement des séniors.

L'accord intergénérationnel avait le mérite de permettre à quelques salariés « âgés » d'améliorer leurs conditions de travail jusqu'à ce qu'ils souhaitent faire valoir leur droit à la retraite :

- Possibilité de refuser le travail de nuit
- Possibilité d'arrêter l'astreinte en continuant à toucher les émoluments associés de manière dégressive pendant 1 à 3 ans (à partir de 60% ou moins selon le nombre d'années d'astreinte)
- Temps partiel ou réduit avec un salaire bonifié pour les séniors suffisamment vieux et anciens pour y avoir droit. Possibilité de travailler sur 4 jours au lieu de 5 pour réaliser le quota d'heure hebdomadaire.
- Possibilité de télétravail, pour les seuls autonomes (comme d'hab.) qui ont plus de 2 heures de trajet/jour.

La direction a trouvé un autre moyen pour rendre ces mesures « inutiles » :

Se débarrasser des salariés de 59 ans ou plus.

Les propositions de départ faites aux plus de 58 ans lors du précédent « non plan social » étaient inférieures de 8 mois de salaires par rapport à celles faites aux moins de 58 ans et cela semble toujours être le cas actuellement, à la différence près que l'on est passé à 59 ans pour suivre l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Notre entreprise se targue d'être sociétale, sans doute pour se permettre d'être le moins sociale possible, mais elle ne va pour cela renoncer à son profit !

Attention danger

La direction occulte l'évolution future des règles de versement des allocations chômage. Ces règles vont être revues très bientôt par le gouvernement, qui n'est pas réputé lui non plus pour aller dans le sens du social.

Départ au rabais : refusez !

La partie des indemnités que la direction ne versera pas aux salariés qui partent dans ces conditions sera compensée via leurs indemnités de chômage, et pourra dégager une meilleure marge à destination des actionnaires Ericsson.

La direction n'aura pas non plus à verser la prime de départ à la retraite : avec un licenciement ce seront jusqu'à 6 mois de salaire pour la CC de la métallurgie ou 8 mois pour celle de la Syntec qu'elle économisera.

A 59 ans, vous n'êtes pas des salariés périmés !

Même si le peu de considération de notre employeur et les conditions de travail qui se dégradent font que l'on a de plus en plus l'envie de quitter Ericsson, il est préférable de ne pas accepter de telles conditions de départ, que ce soit pour des raisons de morale (c'est à l'entreprise qui propose votre départ de le payer) ou de fierté (ne pas être traité comme un salarié au rabais parce que considéré comme périmé). Pourquoi ne pas attendre un véritable plan de départ, qui devra être forcément établi étant donné les nombreux départs organisés actuellement, que ce soit pour les séniors ou d'autres catégories de personnel.



Syndicat CGT Ufict d'Ericsson France, le 29 novembre 2017
Informez-vous à <http://ericsson.reference-syndicale.fr> et faites-nous part de vos avis et questions à cgt.esf@laposte.net ou @CGT_Ericsson